

A stylized map of France in light blue, overlaid with several thick, curved, overlapping lines in green, orange, and blue. The lines sweep across the map from the bottom left towards the top right.

**RÉUNION AVEC LES RÉGIONS ET LES REPRÉSENTANTS DES
PRODUCTEURS FRANÇAIS DE L'AREPO**

23 Octobre 2020

The AREPO logo, featuring the word "AREPO" in blue capital letters next to a stylized graphic of a plant with green and blue leaves.

AREPO

Agenda

Accueil et présentation des
activités de l'AREPO

Présentation du rapport d'activité
intermédiaire pour 2020

Conclusion

A light blue world map is the background. Overlaid on it are several thick, curved, semi-transparent ribbons in various colors: green, orange, blue, and brown. These ribbons crisscross the map, connecting different regions. A red-bordered box with rounded corners is centered on the map, containing the title and speaker information.

ACCUEIL ET INTRODUCTION SUR LES ACTIVITÉS DE L'AREPO

Laurent Gomez, Secrétaire Général de l'AREPO

The background features a light blue map of Europe. Overlaid on the map are several thick, curved, semi-transparent lines in various colors: green, orange, blue, and brown. These lines create a dynamic, abstract pattern across the continent.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ INTERMÉDIAIRE POUR 2020

L'équipe de l'AREPO

A stylized map of Europe in light blue, overlaid with several thick, curved, overlapping ribbons in green, orange, and blue. The ribbons are arranged in a way that suggests movement or flow across the continent.

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE QUALITÉ DE L'UE

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE QUALITÉ DE L'UE

- **Avril 2019 - Feuille de route de la CE sur les systèmes de qualité de l'UE - [réponse de l'AREPO](#)**
- **Novembre 2019 - Février 2020 - Consultation publique de la CE**
 - L'AREPO a élaboré sa [position](#) après consultation interne des membres et du comité scientifique.
 - Le 16 janvier 2020, le document de position de l'AREPO a été **présenté à la CE à l'occasion de la réunion du projet Strength2food avec la DG AGRI (unité GI + représentants de la R&I).**
 - **La position de l'AREPO constitue une base pour nos futurs travaux sur la stratégie «de la ferme à la table».**
- **Les 25 et 26 novembre 2020, la DG AGRI organisera une conférence virtuelle sur le renforcement des IG → participation de l'AREPO**

RAPPEL SUR LES PRINCIPAUX POINTS DE LA POSITION DE L'AREPO (1)

- **Renforcer le rôle des groupements de producteurs bénéficiant d'une IG** → la régulation de l'offre ;
- Fournir un **soutien approprié** par le biais de mesures de développement rural :
 - une aide financière pour les activités de **certification et de promotion** ;
 - pour les frais de **fonctionnement des groupements de producteurs** ;
 - pour **l'évaluation** ex ante et ex post de l'impact d'une IG enregistrée ;
 - pour la **surveillance** de l'application de la **protection** des IG enregistrées ;
 - pour des **activités coordonnées/collectives** visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement.

RAPPEL SUR LES PRINCIPAUX POINTS DE LA POSITION DE L'AREPO (2)

- **Améliorer l'application de la législation et harmoniser les contrôles** dans les États membres ;
- **Renforcer la protection des IG**, y compris sur internet (noms de domaine de deuxième niveau) ;
- **Améliorer la sensibilisation des consommateurs aux logos IG** en maintenant un **budget important pour la promotion** des systèmes de qualité de l'UE ;
- **Améliorer la transparence de la politique de qualité de l'UE et l'information des consommateurs**, en créant un outil en ligne permettant un accès plus facile à des informations lisibles concernant les cahiers de charge et les caractéristiques des produits.

RAPPEL SUR LES PRINCIPAUX POINTS DE LA POSITION DE L'AREPO (3)

- **Simplification et harmonisation de la politique de qualité de l'UE** : mise en œuvre de la simplification de la procédure de modification des cahiers de charge des produits, tout en garantissant des conditions équitables entre les différents États membres (lignes directrices communes de l'UE) ;
- **Vaincre le manque d'harmonisation** entre les États membres :
 - **prévoir des formations destinées aux autorités nationales ;**
 - **Lignes directrices de la CE sur l'interprétation du règlement sur les IG** concernant les critères d'évaluation interne pour l'enregistrement et les modifications des IG.

RAPPEL SUR LES PRINCIPAUX POINTS DE LA POSITION DE L'AREPO (3)

- **Clarifier les règles d'étiquetage** des produits transformés utilisant une IG comme ingrédient ;
- **Reconsidérer la place des IG dans la politique commerciale de l'UE**, en garantissant systématiquement leur protection totale dans tous les accords bilatéraux et multilatéraux ;
- **Inclure les systèmes de qualité de l'UE dans l'approche stratégique de la CE en matière de R&I agricole**: priorités spécifiques & > financement et les appels de projets spécifiques ;
- **Soutenir financièrement la création de nouvelles offres formatives pour former des experts en IG ayant des connaissances sur les produits locaux et traditionnels**, avec une approche multidisciplinaire transversale.



STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" (FARM TO FORK)

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" (FARM TO FORK)

[European Green Deal \(décembre 2019\)](#), la feuille de route de l'Europe pour une transition verte qui devrait contribuer à réduire les émissions, à créer des emplois et à ouvrir de nouvelles opportunités de manière équitable. Le document attribue à la **stratégie "de la ferme à la table" (F2F)** le défi de concevoir un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement.

Le 20 mai 2020, la Commission a publié la **communication et le projet de plan d'action de la stratégie "de la ferme à la table"**.

Objectif général : *"réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE et renforcer sa **résilience**, assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité et mener une **transition globale** vers une durabilité compétitive de l'exploitation agricole à l'assiette et en exploitant de **nouvelles opportunités**".*

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" (FARM TO FORK)

- L'AREPO a réalisé une analyse visant à identifier les opportunités et les menaces pour les IG

OPPORTUNITÉS POUR LES IG

- La CE va améliorer les règles agricoles qui renforcent la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme les régimes de qualité de l'UE
- La CE renforcera le cadre législatif sur les IG et, le cas échéant, inclura des critères de durabilité spécifiques
- Critères pour des achats alimentaires durables
- Lutte contre la fraude alimentaire

MENACES

- Proposition pour un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant des emballages
- La CE va stimuler la reformulation des produits, notamment en établissant des profils nutritionnels pour limiter la promotion

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" (FARM TO FORK)

- **Juin 2020 - Réunion avec le chef d'unité des IG, M. Francis Fay**, pour discuter de manière informelle de notre position sur le programme "de la ferme à la table" et pour clarifier certains points de notre analyse

*! Les points suivants concernant le travail de la CE sur les IG sont **confidentiels** puisqu'il s'agit d'un travail préliminaire partagé avec nous afin d'avoir un retour d'information de l'AREPO !*

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" - ANALYSE DE L'AREPO ET TRAVAUX PRÉLIMINAIRES
DE LA CE SUR LES IG (1)

1. *la Commission travaillera avec les colégislateurs pour améliorer les règles agricoles qui renforcent la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme les régimes de qualité de l'UE.*

La CE envisage de **renforcer le rôle et de donner plus de pouvoir aux groupes de producteurs :**

- la régulation de l'offre ;
- marketing ;
- le contrôle et la fraude.

AREPO : Proposition positive - possibilité d'insister et d'introduire plusieurs propositions de notre position

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" - ANALYSE DE L'AREPO ET TRAVAUX PRÉLIMINAIRES DE LA CE SUR LES IG (2)

2. La CE a l'intention de **renforcer le cadre législatif sur les IG et, le cas échéant, d'inclure des critères de durabilité spécifiques.**

La CE envisage plusieurs **initiatives non législatives** pour aider le secteur à améliorer sa durabilité, à savoir

- encourager les groupements de producteurs à se soumettre à un **audit de durabilité**, y compris la possibilité de financer cet audit par des mesures de développement rural ;
- développer une **méthodologie** basée sur les indicateurs du SAFA pour évaluer la durabilité des IG (*projet Strength2food & Guide FAO*) ;
- **élargir la définition actuelle de l'IGP afin d'inclure** la dimension de **durabilité** dans les "autres caractéristiques". Il ne serait pas nécessaire de modifier la définition, mais seulement la pratique, en donnant la possibilité aux groupements de producteurs de justifier dans le cahier des charges l'introduction de critères de durabilité sociale, économique et environnementale.

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE" - ANALYSE DE L'AREPO ET TRAVAUX PRÉLIMINAIRES
DE LA CE SUR LES IG (3)

Aux fins du présent règlement, une "indication géographique" est un nom qui identifie un produit :

(a) originaires d'un lieu, d'une région ou d'un pays déterminé ;

b) dont la qualité, la réputation ou une autre caractéristique donnée est essentiellement attribuable à son origine géographique ; et

c) dont au moins une des étapes de production a lieu dans l'aire géographique délimitée.

STRATÉGIE «DE LA FERME À LA TABLE» - INITIATIVE D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SUR LE DEVANT DES EMBALLAGES

Dans le but de **donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires sains**, la CE a l'intention d'**introduire un étiquetage nutritionnel obligatoire sur le devant des emballages**. Comme indiqué dans le Plan d'Action «De la ferme à la table», **une proposition devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2022**.

- [Rapport de la CE](#)
- L'étiquetage des denrées alimentaires au niveau européen est régi par le [Règlement \(UE\) 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires \(Règlement ICDA\)](#). Il exige que la grande majorité des denrées alimentaires préemballées portent une **déclaration nutritionnelle** (souvent au dos de l'emballage) afin de garantir des **informations précises sur la composition nutritionnelle des aliments**. Cette déclaration peut être complétée par une **répétition volontaire de ses principaux éléments** dans le principal champ de vision, **la face avant de l'emballage**.
- Plusieurs systèmes d'étiquetage sur la face avant des emballages mis en œuvre ou élaborés à l'échelle de l'UE

STRATÉGIE «DE LA FERME À LA TABLE» - INITIATIVE D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SUR LE DEVANT DES EMBALLAGES

RAPPORT DE LA CE

- La CE se concentre sur des **systemes fournissant une évaluation des informations**: ils donnent un jugement évaluatif sur les informations nutritionnelles destinées au consommateur, fournissant d'un seul coup d'oeil des indications sur la santé relative du produit grâce à des aides à l'interprétation (symboles, couleurs, mots etc...);
- Les systèmes fournissant une évaluation qui utilisent des **codes de couleur et qui sont placés sur le devant de l'emballage**, comme le **Nutriscore**, semblent aider les consommateurs à identifier facilement les produits plus sains puisqu'ils peuvent fournir une compréhension immédiate d'une étiquette.

Conclusions

- **Il n'y a pas suffisamment de preuves empiriques pour tirer des conclusions sur l'impact positif d'un tel étiquetage nutritionnel sur l'alimentation et la santé des consommateurs;**
- Le fait de **percevoir certains aliments comme sains pourrait conduire à une consommation excessive d'aliments ou à des portions importantes**, ce qui affecte les habitudes alimentaires des consommateurs ;
- **Reformulation des aliments**: certains produits agricoles alimentaires ne peuvent pas être facilement reformulés en raison de leurs caractéristiques de composition ou traditionnelles.

STRATÉGIE «DE LA FERME À LA TABLE» - INITIATIVE D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SUR LE DEVANT DES EMBALLAGES

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'AREPO

- Tout système à code de couleurs **simplifie à l'excès les informations nutritionnelles** d'un produit, notamment en ce qui concerne les IG ;
- À l'exception des fruits et légumes, certains produits traditionnels (charcuterie, fromage, huile d'olive) **peuvent être désavantagés par une présentation nutritionnelle trop simplifiée** ;
- Le Nutriscore ne tient pas compte de l'**apport alimentaire**, ni du **régime alimentaire équilibré quotidien**, ni de **l'alimentation de plaisir**, ni même de la **faible fréquence et de la faible quantité de consommation** de certains aliments, notamment les **produits festifs**;
- Le Nutriscore ne prend pas en compte est le **niveau de transformation** du produit;
- Ces produits **ne peuvent pas être facilement reformulés** en raison de leur composition ou de leurs caractéristiques traditionnelles.
- L'AREPO souhaite proposer une approche centrée sur **le rôle des IG et des produits de qualité dans le cadre plus large d'une alimentation diversifiée et équilibrée.**

STRATÉGIE «DE LA FERME À LA TABLE» - INITIATIVE D'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SUR LE DEVANT DES EMBALLAGES

Discussion avec l'unité IG de la DG AGRI

L'unité IG comprend et partage nos préoccupations quant à la nécessité de **privilégier une approche basée sur l'alimentation équilibrée**, en évitant que l'étiquetage ne soit axé sur le profilage des nutriments (comme Nutriscore).

Néanmoins, il semble impossible de bloquer l'introduction d'un tel label en raison du soutien de plusieurs États membres.

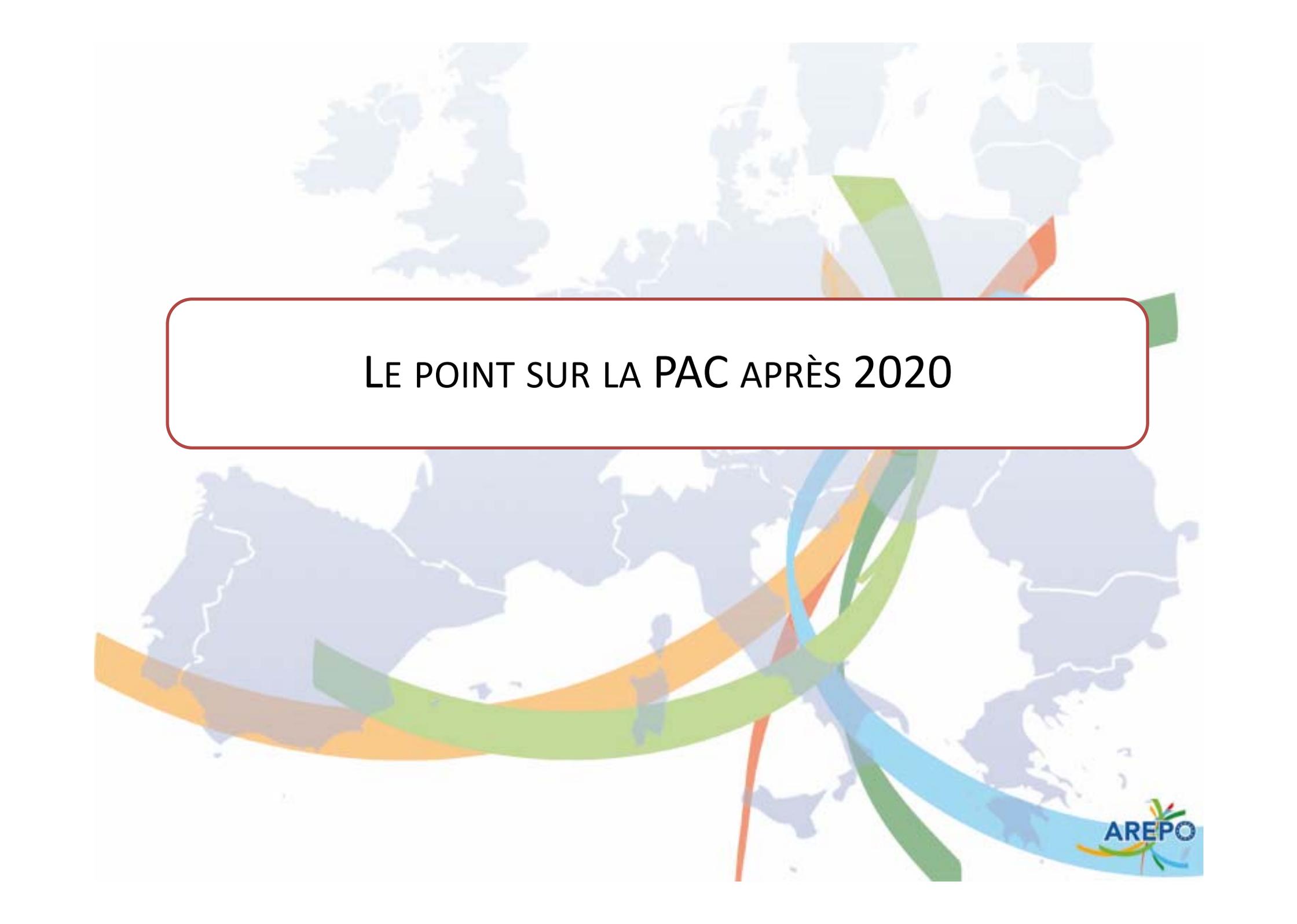
L'unité IG envisage d'**autres options pour communiquer sur le sujet** ainsi que des **initiatives qui pourraient potentiellement contraster l'impact négatif du profilage des nutriments sur les IG**, à savoir:

- Focus du débat sur le régime alimentaire équilibré ;
- Réaliser une étude sur le profil nutritionnel des IG afin de recueillir des informations qui ne sont pas disponibles pour le moment ;
- Encourager les producteurs à étudier les éléments nutritifs de leurs produits.

Il n'est pas clair quelles ressources seront disponibles.

DISCUSSION - INITIATIVE SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL SUR LE DEVANT DES
EMBALLAGES

**Élaborer la position de l'AREPO :
Quelle devrait être, selon vous, la position
principale de l'AREPO sur ce sujet ?**

A stylized map of Europe in light blue, overlaid with several thick, curved, overlapping ribbons in various colors: green, orange, blue, and brown. The ribbons appear to represent different regions or countries. A white rounded rectangle with a thin red border is centered over the map, containing the title text.

LE POINT SUR LA PAC APRÈS 2020

LE POINT SUR LA PAC APRÈS 2020

- Suivi du processus décisionnel
- Nous veillons à ce que les objectifs atteints par la stratégie commune AREPO-ORIGIN se retrouvent dans la position finale du Parlement
- Après les élections de mai 2019, la nouvelle COMAGRI a repris ses travaux sur la **base de ce qui avait été approuvé en avril 2019.**
 - Le 28 avril 2020, la **COMAGRI a approuvé sa position sur le règlement transitoire** qui vise à prolonger les **règles actuelles de la PAC pour deux années supplémentaires** - opposition de la CE, soutien du Conseil
 - **Réglementation des plans stratégiques** : la plénière a voté les amendements de compromis (19-22 octobre)
 - **Vendredi 23 octobre:** vote du **règlement OCM & Vote finale en plénière**
- **Conseil** : le Conseil AgriFish est parvenu à un **approche générale** mercredi 21 octobre

RAPPEL SUR LA POSITION COMMUNE AREPO-ORIGIN (1)

1. Plans stratégiques - Type de mesure "coopération"

- **Promotion, mise en place de programmes de qualité et soutien des coûts de certification ;**
- **Les groupes de producteurs IG doivent bénéficier de mesures visant à promouvoir les régimes de qualité ainsi que d'autres formes de soutien à la coopération/organisation collective ;**

2. Inclusion d'un programme sous-thématique pour les régimes de qualité des produits agricoles

RAPPEL SUR LA POSITION COMMUNE AREPO-ORIGIN (2)

3. Nouvelles opportunités pour les régimes de qualité dans la réglementation de l'OCM : Proposition visant à étendre l'instrument de régulation de l'offre à toutes les AOP et IGP

4. Simplification du système des IG

- **Eviter séparation de l'évaluation de la conformité aux règles de propriété intellectuelle et de l'évaluation de la conformité aux cahiers de charge ;**
- **Extension du champ d'application de la protection à tous les produits IG (contre l'abus de leur réputation et la protection du nom de domaine) ;**
- **Simplification de la procédure de modification : La CE devrait adopter des lignes directrices pour garantir une application harmonisée à niveau UE;**
- **Défendre le facteur humain (AOP) et la preuve de l'origine du produit (AOP et IGP) comme éléments obligatoires.**



VISION À LONG TERME POUR LES ZONES RURALES

VISION À LONG TERME POUR LES ZONES RURALES

- C'est **l'une des priorités** de la Commission Von der Leyen. Elle a été soulignée dans les **orientations politiques de la Présidente** ainsi que dans les **lettres de mission** adressées à la Vice-présidente Suica, au Commissaire Wojciechowski et à la Commissaire Ferreira.
- Le 22 juillet 2020, la Commission européenne a publié la [feuille de route pour l'adoption d'une communication sur la vision à long terme pour les zones rurales](#), **annoncée pour le printemps 2021**.
- Une consultation publique est maintenant ouverte et nous prévoyons de soumettre notre contribution, en approfondissant le document que nous avons présenté pour la feuille de route.

CONTRIBUTION DE L'AREPO À LA FEUILLE DE ROUTE SUR UNE VISION À LONG TERME POUR LES ZONES RURALES

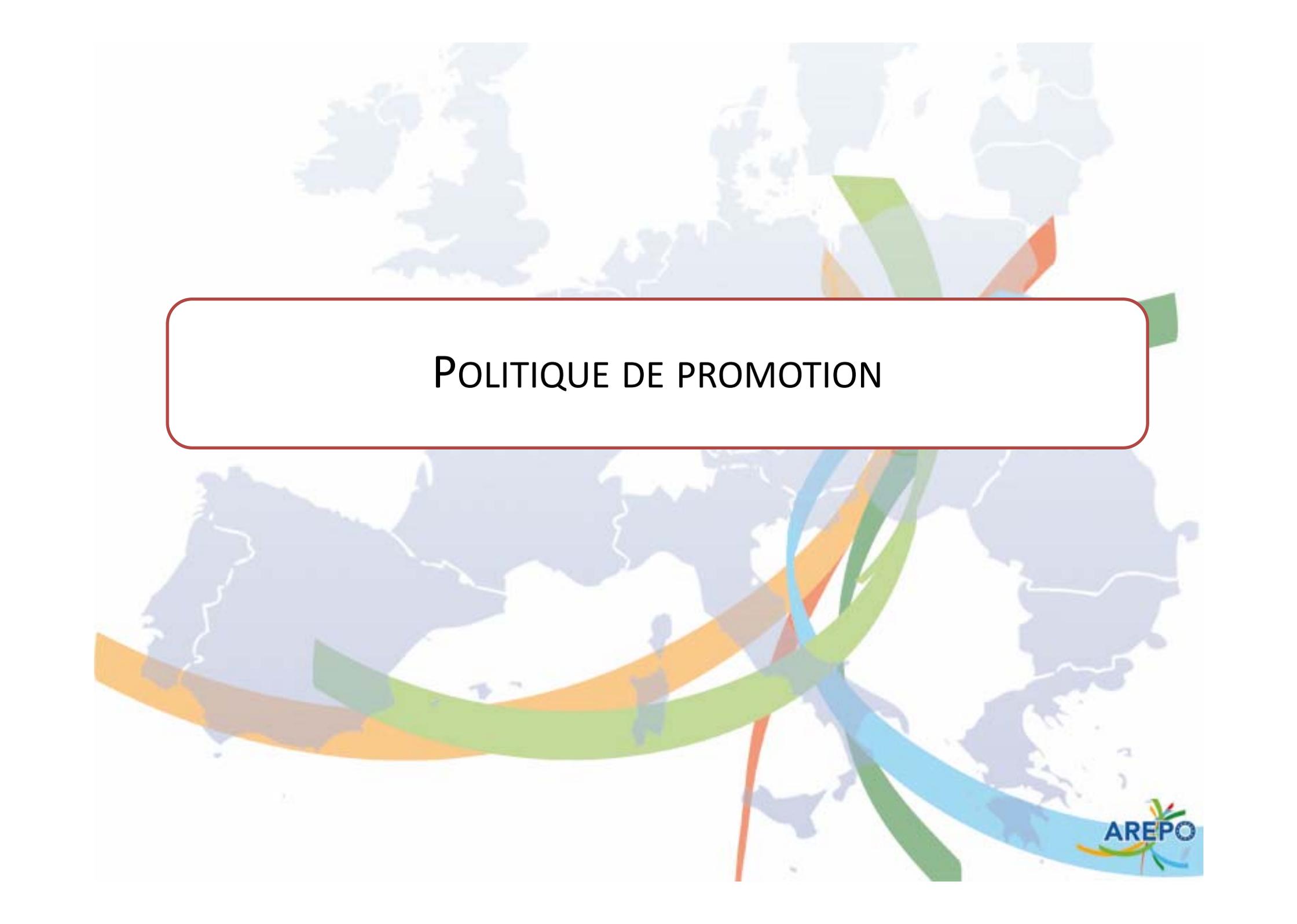
Les IG comme outils de développement rural et d'aménagement du territoire

- Les IG offrent des **possibilités de revenus et d'emploi** ;
- Les IG peuvent **stimuler d'autres secteurs qui ont des liens en amont et en aval** avec les produits IG ;
- Les IG garantissent **l'attractivité des zones rurales et marginalisées en tant que lieux de vie et de travail, en évitant le dépeuplement** ;
- Les IG contribuent à la **valorisation de l'identité rurale -> sentiment d'appartenance et fierté** de travailler et de vivre dans les zones rurales ;
- Les IG contribuent au **patrimoine culturel et gastronomique -> visibilité et attractivité culturelle et touristique** des régions ;
- Les IG contribuent à la protection des **paysages traditionnels et des ressources naturelles**.

CONTRIBUTION DE L'AREPO À LA FEUILLE DE ROUTE SUR UNE VISION À LONG TERME POUR LES ZONES RURALES

DANS LE BUT DE MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES IG AUX ZONES RURALES :

- Nécessité de **mieux associer et de consulter systématiquement les régions de l'UE** tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de la vision ;
- Nécessité d'une **coordination et d'une cohésion avec les autres politiques et priorités de l'UE** ;
- Accent sur **l'éducation et la formation** afin de développer et de renforcer une **approche transversale pour former des experts en IG**, capables de comprendre la complexité, la caractérisation, la construction et l'impact territorial des IG ;
- Nécessité de **former et de soutenir les jeunes agriculteurs intéressés par la reprise de ce type de production**, afin de faciliter le **renouvellement des générations** et de limiter la probabilité d'échec ;
- Un tel transfert de connaissances et de compétences devrait également impliquer les **groupes de producteurs IG qui devraient être chargés de dispenser des formations spécifiques aux jeunes agriculteurs**.
- **Renforcer le rôle des groupements de producteurs IG**, notamment en ce qui concerne **l'éducation et la formation de la jeune génération de producteurs** et l'élaboration de **stratégies de valorisation** englobant aussi des activités connexes, telles que le tourisme.



POLITIQUE DE PROMOTION

Politique de promotion

La politique de promotion de l'UE aide les professionnels du secteur agroalimentaire de l'UE à financer des campagnes d'information et de promotion.

OBJECTIF : aider les professionnels du secteur à pénétrer les marchés internationaux et sensibiliser les consommateurs aux efforts déployés par les agriculteurs européens pour fournir des produits de qualité.

QUI PEUT PARTICIPER ?

1. **Les organisations professionnelles et interprofessionnelles** représentatives du secteur ;
2. **Les organisations de producteurs et leurs associations** reconnues par l'État membre.
3. **Les groupements de producteurs au sens de l'Art. 3 du règlement 1151/2012 sur les régimes de qualité.**
4. **Organismes agroalimentaires** à mission d'intérêt public chargés de la promotion des produits agricoles.

Politique de promotion

QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME DE PROMOTION ?

Un programme de promotion est un ensemble cohérent d'opérations qui peut comprendre des campagnes publicitaires dans différents médias, des promotions sur les points de vente, des campagnes de relations publiques, des expositions et des foires, etc. Il peut s'agir d'une campagne B2B ou B2C.

Durée : au **moins 1 an** mais **pas plus de 3 ans**.

Deux catégories :

- **Programmes simples** : soumis par une ou plusieurs organisations proposantes d'un **même Etat membre**. Ils doivent être **mis en œuvre** dans au moins **deux États membres** ou dans un **État membre** s'il est différent de l'État membre d'origine de l'organisation ou des organisations proposantes.
- **Programmes multiples**: soumis par au **moins deux organisations proposantes** d'**au moins deux EM** ou une ou plusieurs organisations européennes.

Cible :

- Marché intérieur
- Pays tiers

Eligible products and schemes



- ✓ All agricultural products covered excluding tobacco
- ✓ Open to certain processed products listed in Annex (beer, chocolate, pasta, sweet corn, cotton...)
- ✓ Spirits with a Protected Geographical Indication

- ✓ Wine:
 - ✓ Simple programmes = Basket approach
 - ✓ Multi programmes = Wine alone possible
 - ✓ On the internal market = Information on quality schemes or responsible consumption

- ✓ Fishery and aquaculture products : Basket approach

- ✓ Schemes : EU quality schemes, organic, RUP, national quality schemes

A wider list of eligible products including processed products.

Consistent with other CAP promotion measures and EU policy on alcohol consumption

Taux de cofinancement

	SIMPLE		MULTI
	Internal market	Third countries	Internal market and Third countries
	70%	80%	80%
<i>5% top-up For Proposing organisations from MS under financial assistance</i>	75%	85%	85%
<i>Case of serious market disturbance (simple programme)</i>	85%		85%

Le nouveau cadre juridique

Règlement (UE) n°
1144/2014

ACTES DÉLÉGUÉS ET
D'EXÉCUTION

- Règlement délégué de la Commission (UE) n° 1829/2015
- Règlement d'application de la Commission (UE) n° 1831/2015

Décision d'application de la
Commission du 18.11.2019
relative à l'adoption du
programme de travail pour 2020

Annexes

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL

Politique de promotion : programme de travail 2020

Le **programme de travail annuel** adapte chaque année le cadre de base aux besoins du secteur :

1. Définir les priorités, y compris l'allocation des ressources ;
2. Définir les critères d'éligibilité, d'exclusion, de sélection et d'attribution à appliquer.

Le programme de travail annuel pour 2020 a été adopté le 18 novembre 2019. Un total de **200,9 millions d'euros** sera disponible **pour les programmes de promotion sélectionnés pour un cofinancement de l'UE en 2020.**

Elle donne la **priorité** à l'augmentation du nombre d'activités promotionnelles dans les pays tiers ayant un plus grand potentiel de croissance, comme le Canada, la Chine, le Japon, la Corée, le Mexique et les États-Unis.

Secteurs éligibles : produits laitiers et fromages, olives de table et huile d'olive et vin ; viande bovine.

Sur le **marché intérieur**, le plan met l'**accent sur les produits relevant des régimes de qualité de l'UE**, les produits biologiques et il comprend également des éléments spécifiques pour les secteurs touchés par les **difficultés du marché** (comme le bœuf et le veau).

Cette année, elle se concentrera sur la promotion de la **consommation de fruits et légumes frais dans le cadre d'une pratique alimentaire équilibrée et appropriée.**

Répartition du budget et priorités pour les programmes cofinancés

SIMPLE PROGRAMMES	Amount foreseen Million €
INTERNAL MARKET	20
Topic 1- Programmes on EU quality schemes, organic, quality agricultural products specific to the outermost regions of the Union	12
Topic 2- Programmes highlighting the specific features of agricultural methods in the EU and the characteristics of EU agri-food products	8
THIRD COUNTRIES	75
Topic 3 - China, Japan, Korea, South East Asia and Southern Asia	27.5
Topic 4 - <u>Canada</u> , <u>USA</u> , <u>Mexico</u>	20
Topic 5 - Other geographical areas	22.5
Topic 6 – Beef and/or Veal	5
MARKET DISTURBANCE/ADDITIONAL CALL FOR PROPOSALS	5

Répartition du budget et priorités pour les programmes cofinancés

MULTI PROGRAMMES	Million €
INTERNAL MARKET	43
<u>Topic A</u> - Programmes highlighting the specific features of agricultural methods in the EU and the characteristics of EU agri-food products or on EU quality schemes in the <u>internal market</u>	35
<u>Topic B</u> - Healthy eating: fresh fruits and vegetables	8
THIRD COUNTRIES	43.4
<u>Topic C</u> - Programmes highlighting the specific features of agricultural methods in the EU and the characteristics of EU agri-food products or on EU quality schemes in <u>third countries</u>	43.4
MARKET DISTURBANCE/ADDITIONAL CALL FOR PROPOSALS	5
COMMISSION'S OWN INITIATIVES	9,5
TOTAL PROMOTION ACTIONS	200.9

Politique de promotion : appels supplémentaires en raison des perturbations du marché causées par COVID-19

En juillet 2020, la Commission européenne a lancé **deux appels à propositions supplémentaires pour des programmes de promotion ciblant des secteurs agroalimentaires spécifiques durement touchés par la crise COVID-19**, notamment les fruits et légumes, le vin, les plantes vivantes, le lait et les produits laitiers, et les pommes de terre de transformation.

En raison de la grave perturbation du marché, la Commission a alloué pour la première fois un montant total de 10 millions d'euros. En particulier, 5 millions d'euros ont été destinés à des programmes multiples et 5 millions d'euros à des programmes simples , qui devront être mis en œuvre dans l'UE ou dans un pays tiers, et ce pour une durée d'un an.

Programme de travail annuel 2021 : Recommandations de l'AREPO

ANALYSE : Tarifs douaniers américains ; incertitudes liées au Brexit ; pandémie de COVID-19

MARCHÉ INTÉRIEUR

- **Augmentation des fonds** alloués aux systèmes de qualité ;
- **Simplification de la participation** grâce à un processus bureaucratique simplifié, facile d'accès et de gestion, en particulier pour les **petits groupes d'IG** ;
- Encourager et financer la mise en œuvre de **petits projets** afin d'atteindre un plus grand nombre de producteurs.

PAYS TIERS

- **Augmentation des fonds & flexibilités** dans l'utilisation de l'aide pour la promotion ;
- **Cibler les marchés étrangers consolidés**, en confirmant particulièrement les États-Unis et en incluant le Royaume-Uni ;
- **Thème spécifique pour les programmes simples** sur "les programmes d'information et de promotion sur les IG de l'UE", comme cela a été fait pour la viande bovine dans le PTA 2020 ;
- Initiative de la Commission : **une campagne de promotion concernant les IG aux États-Unis.**

CONSULTATION PUBLIQUE DE LA CE SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION

CONTRIBUTION DE L'AREPO

1. **Augmenter le taux de cofinancement de l'UE** pour atteindre plus de 70 % des subventions pour les actions de promotion sur les IG ;
2. **Accroître le financement de programmes simples visant le marché intérieur**, afin d'aider les producteurs d'IG à se remettre des pertes subies à cause du COVID-19 ;
3. **Simplifier la participation** aux programmes de promotion dès la soumission des propositions de projets :
 - Une **demande en deux étapes serait préférable**
 - Les informations et le matériel explicatif doivent être disponibles **dans les 24 langues officielles de l'UE** ;
4. **Pour simplifier le processus bureaucratique** : tant en ce qui concerne la phase de soumission de la candidature que la mise en œuvre de la proposition de projet, **il faut un processus bureaucratique simplifié, facile d'accès et de gestion** ;

CONSULTATION PUBLIQUE DE LA CE SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION

CONTRIBUTION DE L'AREPO

5. **Créer des sous-catégories pour chaque système de qualité dans les appels à projets de la politique de promotion ;**
6. **Inclure spécifiquement la mention facultative de qualité « produit de montagne » comme un système éligible pour une action dans le cadre de la politique de promotion de l'UE :**
 - **Donner de la visibilité au "produit de montagne" dans les programmes de travail annuels, afin d'améliorer la promotion du terme au niveau de l'UE et d'accroître la sensibilisation à ses caractéristiques ;**
 - **Faire clairement référence au "produit de montagne" dans la liste des systèmes éligibles aux appels de promotion ainsi que sur le site internet et la communication de CHAFEA, y compris lors de la journée d'information annuelle.**

CONSULTATION PUBLIQUE DE LA CE SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION

CONTRIBUTION DE L'AREPO : COHÉRENCE DE LA POLITIQUE DE PROMOTION UE AVEC LA STRATÉGIE “DE LA FERME À LA TABLE”

Action 24 du plan d'action :

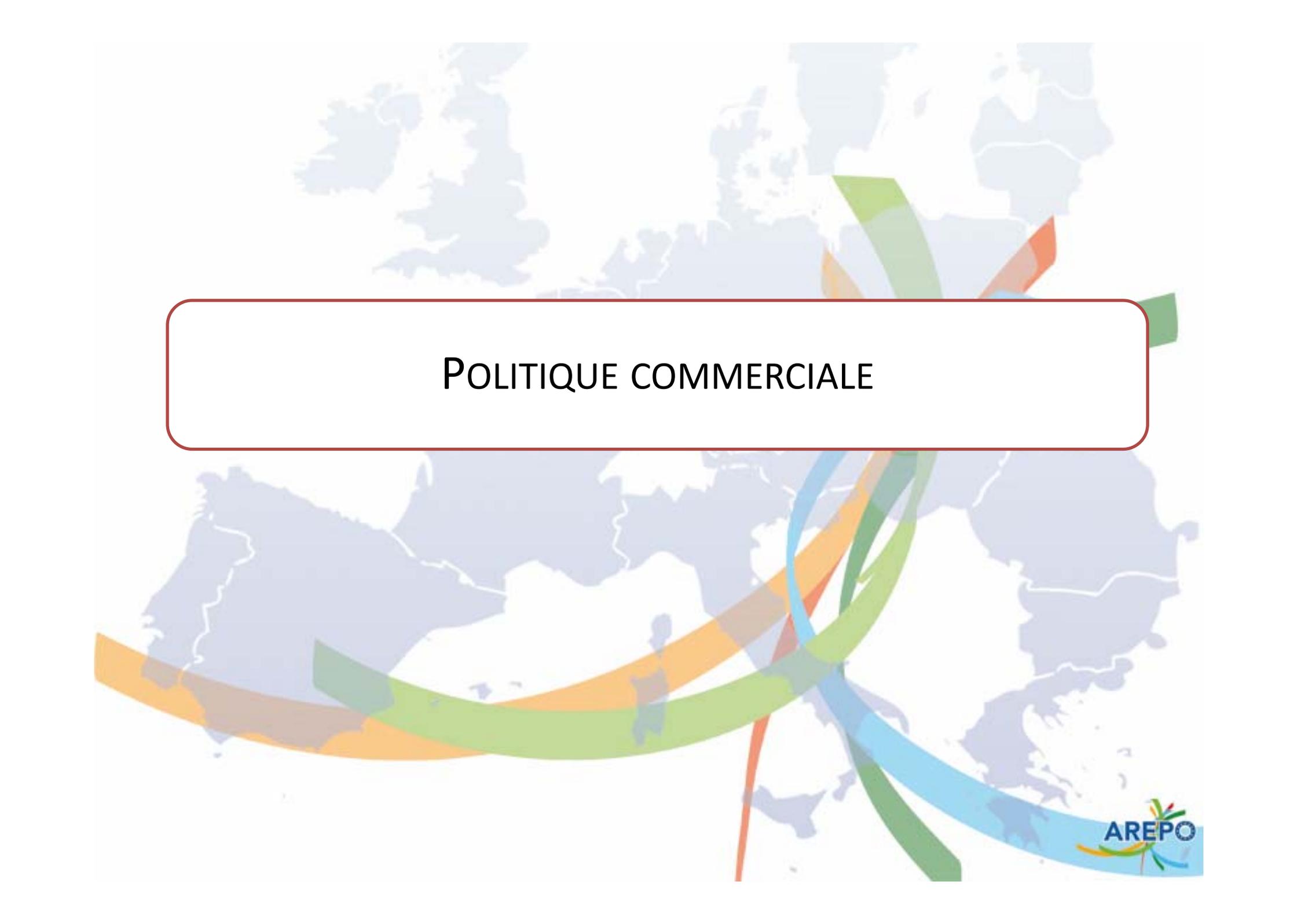
- Examen de la politique de promotion visant à **renforcer sa contribution à la production et à la consommation durables**
- En ce qui concerne la viande, voir comment l'UE peut utiliser son **programme de promotion pour soutenir les méthodes de production animale les plus durables et les plus efficaces en matière de carbone.**

Une approche holistique est nécessaire. La durabilité ne peut se réduire à l'efficacité carbone.

Action 15 & 16 du plan d'action :

- Faciliter le **passage à des régimes alimentaires plus sains et stimuler la reformulation des produits**
- Mise en place de **profils nutritionnels pour limiter la promotion d'aliments riches en graisses, en sucres et en sel.**

La qualité comme avantage compétitif pour la santé et une bonne alimentation. Il convient en particulier de promouvoir les AOP et les IGP en **tenant compte de leur rôle dans le cadre plus large d'une alimentation diversifiée et équilibrée.**



POLITIQUE COMMERCIALE

POLITIQUE COMMERCIALE

LE SUIVI DES ACCORDS COMMERCIAUX DE L'UE :

- UE - CETA
- UE - JAPON
- UE - MERCOSUR
- UE - VIETNAM (Entré en vigueur début août)
- UE - CHINE (Il devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année)

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

L'UE a lancé une consultation publique dans le cadre de la révision de sa politique commerciale et d'investissement, afin de répondre à divers nouveaux défis qui se posent au niveau mondial :

- Comment la politique commerciale peut contribuer à **une reprise socio-économique rapide et durable** après COVID-19 ;
- Comment la politique commerciale peut contribuer à **promouvoir les valeurs et les normes de l'UE** ;
- Comment la politique commerciale peut-elle contribuer à construire une UE plus forte sur la base d'un modèle d'"**Autonomie Stratégique Ouverte**" (une économie ouverte qui veille à protéger ses consommateurs et ses entreprises contre les pratiques déloyales).

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

CONTRIBUTION DE L'AREPO

- Soulager la "*tension commerciale*" actuelle avec les États-Unis ;
- Considérer la **protection des IG** comme un **sujet non négociable** dans le **cadre des négociations** autour de Brexit ;
- **Améliorer la transparence** dans la **rédaction de la liste des produits à protéger** dans chaque accord commercial **en consultant systématiquement toutes les IG européennes intéressées** ;
- Veiller à ce que l'**inscription au(x) registre(s) bilatéral(s)** reste **ouverte** aux IG enregistrées après l'entrée en vigueur du ou des accords commerciaux concernés, ainsi qu'aux IG préexistantes non incluses dans la liste ;
- Améliorer la **transparence de la gouvernance d'internet** pour une protection efficace des IG en tant que DPI.

BREXIT

- **31 janvier 2020** : entrée en vigueur de l'Accord de Retrait officialisant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;
- **Période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 (PAS D'EXTENSION)** : le Royaume-Uni ne sera pas représenté dans les Institutions européennes mais **il continuera à appliquer le droit de l'UE**, y compris la protection des droits de propriété intellectuelle
- **Accord de Retrait ≠ Négociations sur la relation future** basées sur les **directives de négociation de l'UE** pour un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni et sur le **projet de texte de l'accord sur le nouveau partenariat** entre l'UE et le Royaume-Uni

ACCORD DE RETRAIT & INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

- Il prévoit la **poursuite de la protection** au RU du **stock d'IG de l'UE existantes** et de **toutes celles qui seront enregistrées dans l'UE jusqu'au dernier jour de la période de transition. Sans réexamen, gratuitement et au moins au même niveau de protection** que celui prévu par la législation européenne pertinente.
- En ce qui concerne les **futures IG, celles enregistrées après la fin de la période de transition (à partir du 1er janvier 2021), elles ne seront pas automatiquement protégées** mais un mécanisme devrait être établi par les deux parties dans le cadre des négociations sur les relations futures.

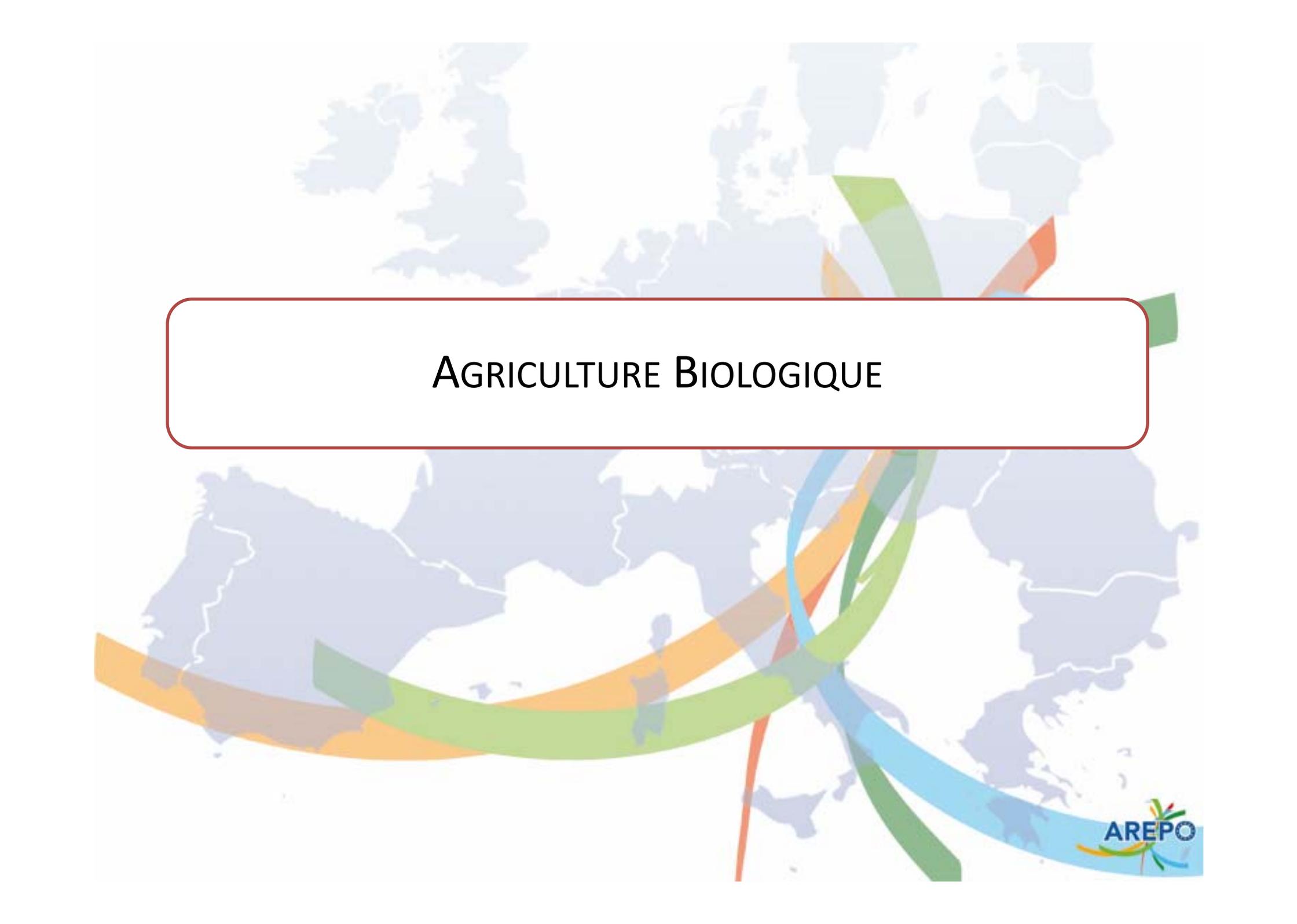
BREXIT

NÉGOCIATIONS SUR LES RELATIONS FUTURES ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

- Les négociations sont en impasse sur le **mécanisme à mettre en place pour la protection des futures IG** ;
- Juillet 2020, Communication de la CE **"Se préparer aux changements"** : Indépendamment de la conclusion éventuelle d'un accord sur un futur partenariat, **elle présente un aperçu, secteur par secteur, des principaux domaines dans lesquels des changements interviendront et des mesures relatives qui devraient être prises**
- Juillet 2020, **Avis aux parties prenantes - Retrait du RU et règles de l'UE dans le domaine des IG** : le cas échéant, les parties prenantes concernées doivent prendre les **mesures nécessaires pour garantir la protection au RU des futurs droits de propriété intellectuelle.**

LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS :

- Le Royaume-Uni va mettre en place son **propre système d'IG**, qui répondra à ses obligations dans le cadre de l'OMC. Il sera géré par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra). Le système britannique (AOP, IGP, STG) sera ouvert aux producteurs du Royaume-Uni et des pays tiers.
- **Internal Market Bill**-> **Lettre de mise en demeure** de la CE, 1^e étape d'une **procédure d'infraction** : si l'UE et le Royaume-Uni ne parviennent pas à un accord d'ici le 31 décembre 2020, les changements à la fin de la période de transition seront encore plus importants -> **INCERTITUDE**

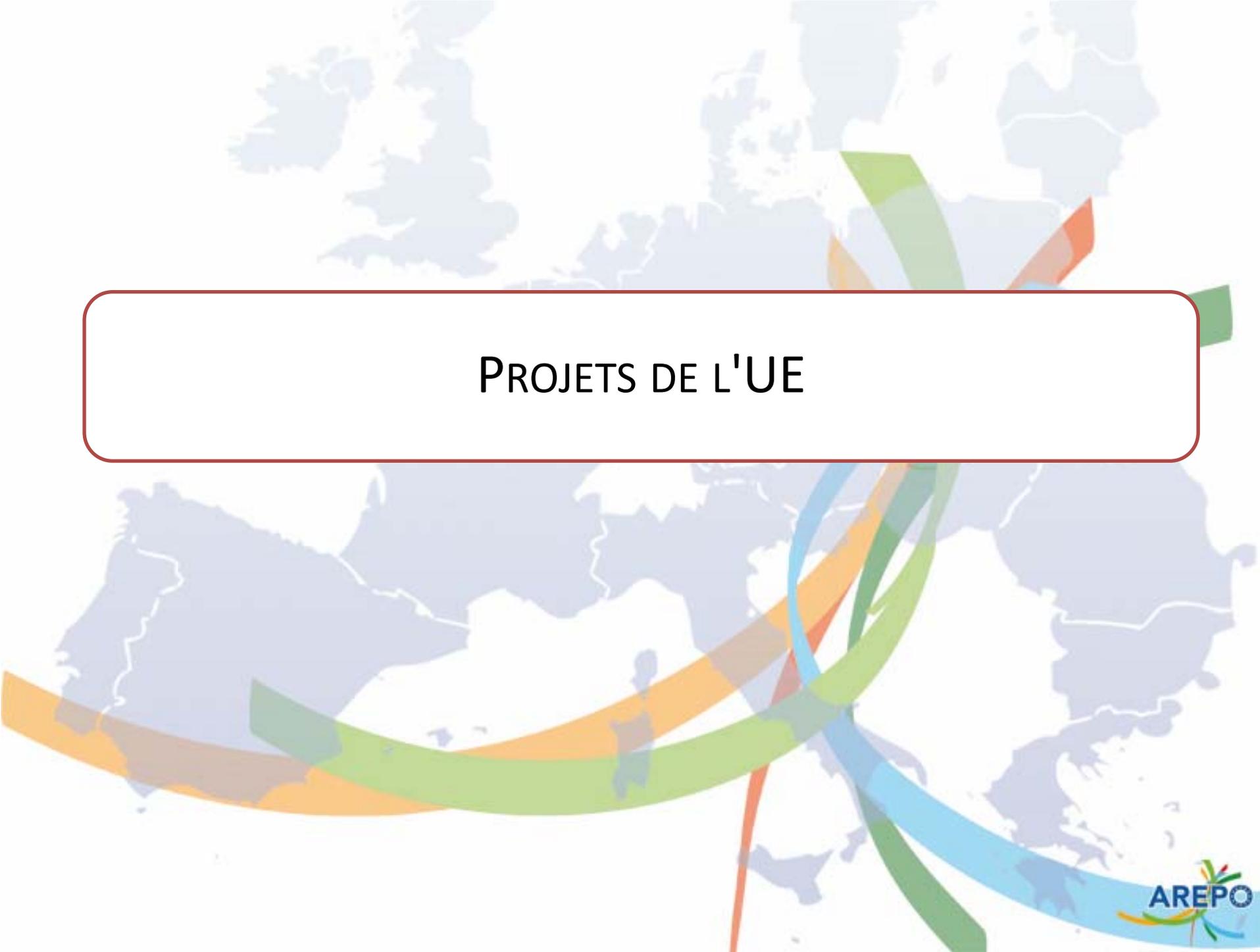


AGRICULTURE BIOLOGIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La CE est en train d'élaborer un plan d'action pour agriculture bio

- **Consultation publique** sur le plan d'action ouverte jusqu'au 27 novembre
- L'AREPO attende les contributions de ses membres pour préparer une réponse

A light blue map of Europe is the background. Overlaid on it are several thick, curved, semi-transparent lines in various colors: green, orange, blue, and brown. These lines represent different project paths or regions across the continent. A white rounded rectangle with a thin red border is centered on the map, containing the text 'PROJETS DE L'UE'.

PROJETS DE L'UE

AGROSMARTGLOBAL PROGRAMME INTERREG SUDOE



Résumé

- **AGROSMARTGlobal** "*Espace pour la compétitivité, la promotion et l'expansion internationale intelligente des coopératives agroalimentaires dans les zones rurales du Sudoe*" est un projet approuvé en 2019 par le programme Interreg Sudoe 2014-2020.
- **Objectif** : améliorer la visibilité et la compétitivité des coopératives agroalimentaires/PME du Sud-Ouest de l'Europe sur le **marché numérique**.
- **Budget du projet** : 1 598 000 € dont **118 360 € pour l'AREPO** cofinancé à 75% par le FEDER.
- **Durée du projet** : 36 mois, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022 + une prolongation de 6 mois en raison de la crise COVID-19.



AGROSMARTGLOBAL PROGRAMME INTERREG SUDOE



Régions couvertes par le consortium :

Espagne : Galice, Castilla-La Mancha, Euskadi et La Rioja

France : Nouvelle-Aquitaine

Portugal : Região do Norte, Algarve, Região do Centro, Região de Lisboa et Alentejo

Les principales activités de l'AREPO :

- Élaboration d'un **guide des "meilleures pratiques"** pour les coopératives et les PME agroalimentaires du Sud-Ouest de l'Europe afin de leur fournir des **outils opérationnels pour protéger leurs produits sous AOP ou IGP sur Internet** ;
- Organisation et coordination d'un événement européen à Bruxelles pour transférer les résultats du projet à des acteurs stratégiques.



MOVING

PROGRAMME HORIZON 2020



Résumé

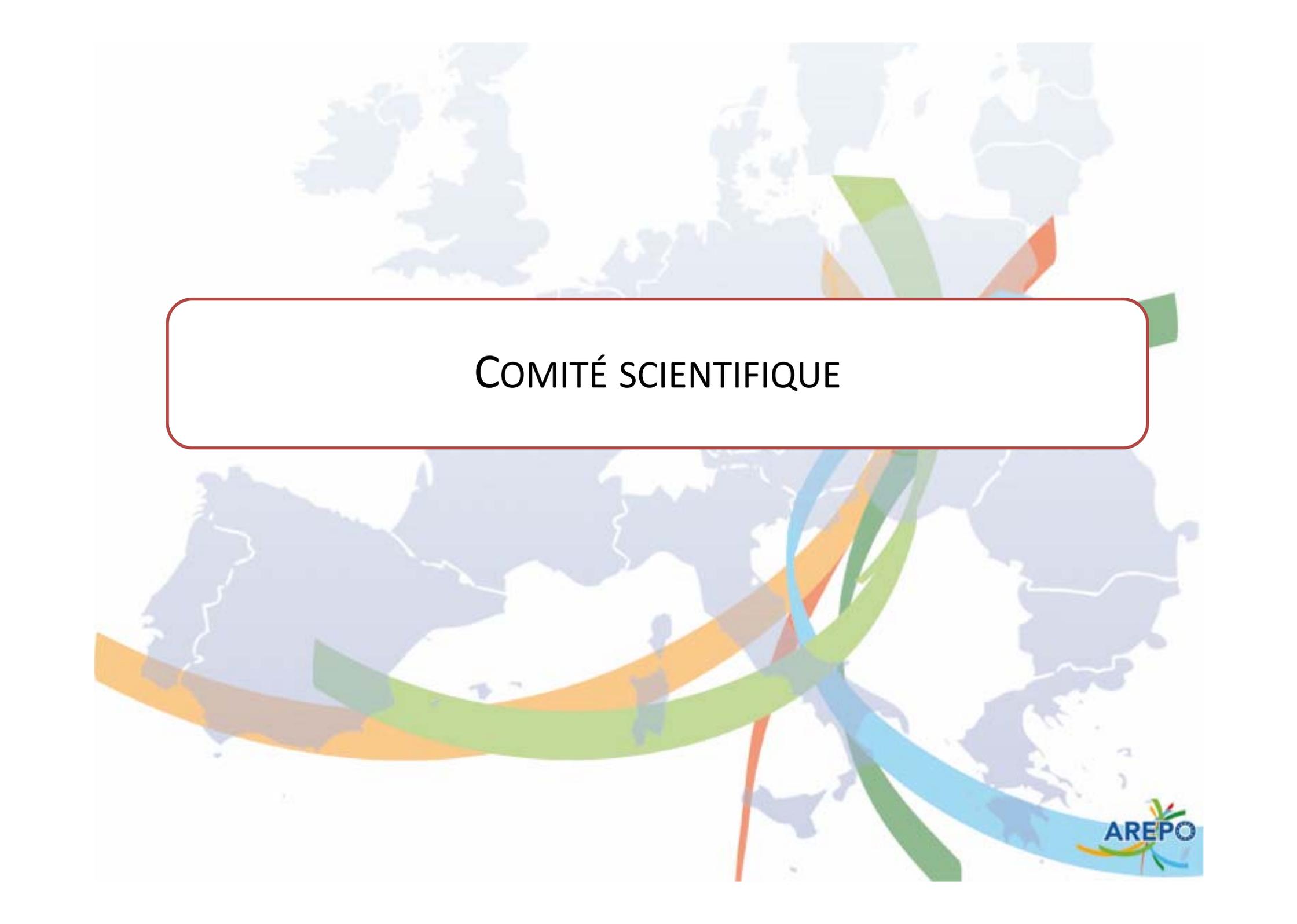
- **MOVING** "*Valorisation des montagnes par l'interconnexion et la croissance verte*" est un projet de recherche et d'innovation approuvé en 2020 par le programme Horizon 2020.
- **Objectif** : renforcer les capacités et élaborer conjointement des cadres politiques dans toute l'Europe pour la mise en place de chaînes de valeur qui contribuent à la résilience et à la durabilité des zones de montagne.
- **Budget total** : 6 000 000 € dont **85 600 € pour l'AREPO** financé à 100% par le programme Horizon 2020.
- **Durée du projet** : 48 mois, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024.

Rôle de l'AREPO : apporter son expertise en matière **d'évaluation des politiques**.



[Strength2Food](#) est un projet de cinq ans financé par l'UE qui a débuté en mars 2016. Il vise à fournir à l'UE et à ses États membres des recommandations fondées sur des données probantes concernant la mise en œuvre d'une politique de qualité.

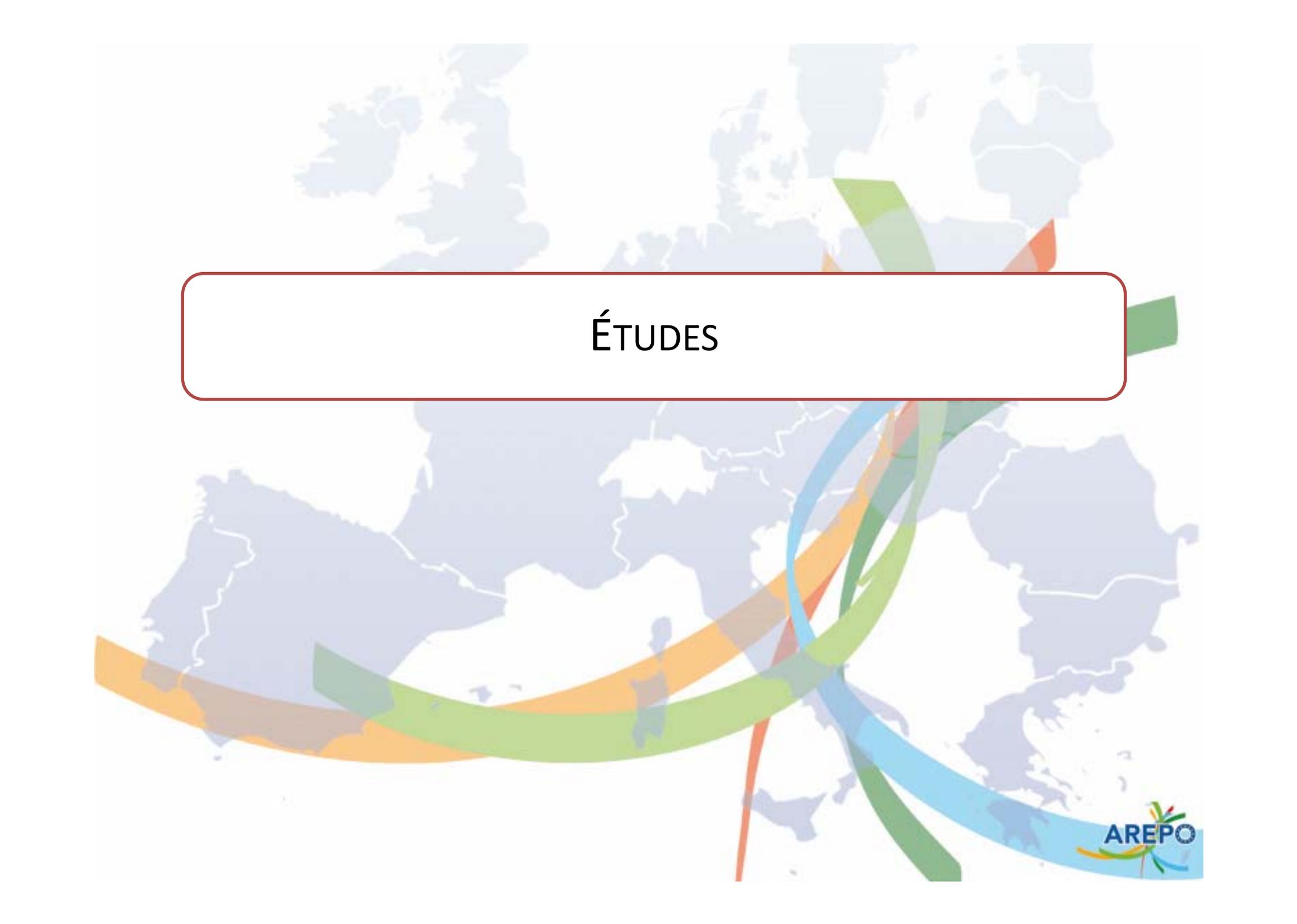
- L'AREPO est membre du comité consultatif des parties prenantes
- **Le 16 novembre 2020, nous organisons une conférence virtuelle,** visant à discuter et à élaborer des recommandations politiques sur la politique de qualité avec les membres de l'AREPO
- Simultanément à la conclusion du processus d'évaluation de la Commission sur la politique de qualité



COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Organisme informel, actuellement non reconnu par les statuts de l'AREPO
- Définition d'une **structure de gouvernance à trois niveaux** :
 - **Conseil scientifique** : organe collégial ouvert à toutes les universités et centres de recherche de nos régions membres ;
 - **Comité scientifique** : organe de coordination ou de **pilotage** composé d'experts identifiés et invités par le secrétariat de l'AREPO ;
 - Un **coordinateur** qui dirige les travaux de l'organe directeur : **Giovanni Belletti, Université de Florence.**
- Objectifs pour le second semestre 2020 :
 - **Expansion** améliorant la couverture géographique
 - Réunion périodique pour travailler sur les thèmes prioritaires
 - **Impact du Covid-19** dans le secteur agroalimentaire et bonnes pratiques régionales pour soutenir les produits de qualité ;
 - Stratégie "de la ferme à la table" (Farm to fork)
 - Évaluation de la politique de qualité de l'UE
 - Analyse de l'offre formative sur les IG



ÉTUDES

Les IG comme ingrédients des aliments transformés

- Introduction
- Objectifs de l'étude
- Analyse du statut législatif
 - Lignes directrices 2010 de la Commission européenne
 - Pratique et principes directeurs de l'OMPI
 - Législation nationale / régionale
- Domaines et aspects de l'impact des ingrédients IG
- Analyse et résultats
 - Méthodologie
 - Résultats des consortiums
 - Résultats des entreprises
- Études de cas
- Recommandations
- Conclusions

- **Elisa Aleotti**, étudiante de l'UNIPR, stage en "smart working" (5 mois - mai-octobre 2020)
- Index et objectifs de l'étude élaborés avec la collaboration de la région de Catalogne
- **Analyse de la littérature**
- **Révision de la législation européenne et nationale**
- **Enquête auprès des organisations de producteurs ainsi que des entreprises**
- Elaboration de **recommandations politiques**

Étude sur les problèmes et les besoins des petites IG

- **Matteo Ponza**, étudiant de l'UNIPR, stage en smart working pour le Prof. Arfini - UNIPR
- 5 mois - mai-octobre 2020
- **Analyse de la littérature**
- Création d'une base de données sur les IG couvertes par l'AREPO + identification des critères pour définir une petite/moyenne IG
- Elaboration d'une enquête qui sera soumise aux régions et aux producteurs de l'AREPO afin de recueillir des informations pour l'étude et élaborer recommandations